

INTRODUCTION

La **stratégie municipale** de développement durable est bâtie autour des engagements nationaux contenus dans la stratégie nationale de développement durable et sur la base des critères fixés par le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux du Ministère de l'Ecologie de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

Elle **découle des enjeux locaux identifiés dans le diagnostic** et lors de la **concertation publique** et fixe les **objectifs prioritaires** dont la ville souhaite le développement. Cette stratégie porte sur la période du mandat 2008-2014 et fera l'objet de programmes d'actions pluri-annuels.

LES 6 AXES DE LA STRATEGIE MUNICIPALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie municipale de développement durable de la ville s'organise autour de 6 grands axes d'engagement :

- Nous préservons la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles locales
- Nous luttons contre le réchauffement climatique et préservons l'atmosphère
- Nous améliorons la qualité de vie et assurons des conditions de vie optimales aux citoyens
- Nous développons les solidarités et assurons la cohésion sociale
- Nous favorisons les modes de consommation et de production responsables
- Nous devenons exemplaire dans notre organisation et notre fonctionnement

Ces objectifs retracent bien l'idée que le développement durable repose sur une analyse multicritères et que la protection de l'environnement, qui occupe certes une place incontournable dans les objectifs à atteindre, ne constitue pas le pilier essentiel. Ainsi, « l'Homme est bien au centre des préoccupations liées au développement durable »¹ et ce principe a conduit sans relâche notre réflexion.

Chacun de ces axes est décliné en objectifs construits sur la base de la réflexion menée autour des enjeux locaux mis en évidence dans le diagnostic partagé et lors de la concertation.

1 1er principe de la déclaration de Rio, Sommet de la Terre, 1992

AXE 1 : NOUS PRESERVONS LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES LOCALES

- 1.1 Nous faisons partager une connaissance de la biodiversité et de ses enjeux,
- 1.2. Nous rétablissons le maillage et la connexion des espaces naturels,
- 1.3. Nous faisons rentrer la nature en ville et restaurons ses fonctions multiples,
- 1.4. Nous engageons une politique de gestion conservatoire des espaces naturels et en assurons le respect des consignes d'usages,
- 1.5. Nous luttons contre les pollutions diffuses des eaux superficielles et des nappes phréatiques,
- 1.6. Nous favorisons la réduction des consommations d'eau et le recours aux ressources alternatives à l'eau potable.

AXE 2 : NOUS LUTTONS CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVONS L'ATMOSPHERE

- 2.1. Nous privilégions une dynamique partenariale de lutte contre le réchauffement climatique,
- 2.2. Nous communiquons et nous nous impliquons en faveur des économies d'énergie,
- 2.3. Nous développons le recours aux énergies renouvelables,
- 2.4. Nous intégrons l'approche énergétique dans notre politique d'aménagement urbain et d'habitat,
- 2.5. Nous favorisons une mobilité durable,
- 2.6. Nous développons une politique de co-voiturage et créons notamment des parkings relais,
- 2.7. Nous contribuons au maintien d'une bonne qualité de l'air.

AXE 3 : NOUS AMELIORONS LA QUALITE DE VIE ET ASSURONS DES CONDITIONS DE VIE DURABLE AUX CITOYENS

- 3.1. Nous sommes garants de la santé et de la salubrité publique,
- 3.2. Nous luttons contre les pollutions sonores,
- 3.3 Nous engageons une politique de gestion des risques naturels,
- 3.4. Nous sécurisons les cheminements pour l'accès aux services de proximité pour tous les publics,
- 3.5. Nous adaptons les ambiances paysagères aux vocations des espaces,
- 3.6. Nous proposons des services à la population tenant compte de l'aménagement des temps de vie,
- 3.7. Nous renforçons les lieux d'animation dans les quartiers et recréons des centralités dans la ville,
- 3.8. Nous favorisons l'appropriation du patrimoine culturel local,
- 3.9. Nous organisons l'éducation au développement durable,
- 3.10. Nous organisons la discussion, l'échange et la participation autour des projets menés par la ville.

AXE 4 : NOUS DEVELOPPONS LES SOLIDARITES ET ASSURONS LA COHESION SOCIALE

- 4.1. Nous anticipons les évolutions démographiques
- 4.2. Nous renforçons le sentiment d'un « Vivre Ensemble »,
- 4.3 Nous luttons contre la précarité et l'exclusion sociale,
- 4.4. Nous répondons à la demande en logements accessibles à tous,
- 4.5. Nous favorisons le partenariat et la solidarité entre les territoires.

AXE 5 : NOUS FAVORISONS LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

- 5.1. Nous incitons et aidons à adopter une démarche éco-responsable,
- 5.2. Nous favorisons l'émergence d'une filière agricole biologique et promouvons une consommation de produits locaux et de saison,
- 5.3. Nous renforçons le rapprochement producteurs / consommateurs et favorisons les circuits courts de distribution
- 5.4. Nous impliquons les entreprises dans la dynamique de la vie locale,
- 5.5. Nous développons une filière de services aux entreprises,
- 5.6. Nous organisons un tourisme durable.

AXE 6 : NOUS DEVENONS EXEMPLAIRE DANS NOTRE ORGANISATION ET NOTRE FONCTIONNEMENT

- 6.1 Nous organisons un pilotage de projet partagé,
- 6.2. Nous créons une culture interne du Développement Durable,
- 6.3. Nous adoptons une gestion économe des moyens et des ressources,
- 6.4. Nous favorisons une démarche environnementale dans le fonctionnement quotidien des services,
- 6.5. Nous menons une politique de commandes publiques respectueuses de l'environnement, de l'efficacité économique et de l'équité sociale,
- 6.6. Nous privilégions le bien-être des agents au travail, dans des conditions de sécurité optimales,
- 6.7. Nous favorisons l'évolution professionnelle à travers la formation continue,
- 6.8. Nous facilitons la communication, la participation et la responsabilisation des agents au profit de projets concertés et réfléchis par tous.

AXE 1 : NOUS PRESERVONS LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES LOCALES

1.1 Nous faisons partager une connaissance de la biodiversité et de ses enjeux

Les sociétés humaines se sont construites et perdurent grâce à la diversité du vivant. Aliments, matières premières, capacité d'auto-épuration sont autant de biens et de services apportés par la biodiversité. Les biologistes poussent ici un cri d'alarme et s'efforcent de démontrer pourquoi il faut sauver la biodiversité menacée par les déséquilibres écologiques qui se poursuivent. Au rythme actuel, la moitié des espèces mondiales aujourd'hui vivantes auront disparu à la fin du siècle. Mais l'Homme joue aussi un rôle majeur dans l'enrichissement de la biodiversité, car volontairement ou non, à travers ses pratiques culturelles, l'entretien des espaces, l'introduction d'espèces, il recrée de petits écosystèmes qui permettent à de nouvelles espèces de se développer.

Faire comprendre, et notamment aux plus jeunes, le fonctionnement des écosystèmes naturels et la complexité des interactions entre les êtres vivants est une première étape dans la conservation de la biodiversité. Cette grande chaîne de la vie, dont l'Homme fait partie, est complexe mais les bases de son organisation doivent être partagées par le plus grand nombre afin d'entreprendre une démarche collective pour une action d'envergure. Découvrir que la biodiversité peut s'épanouir en ville, dans son jardin, sur un rond point... c'est déjà prendre conscience que nous sommes tous acteurs de la conservation du vivant.

1.2. Nous rétablissons le maillage et la connexion des espaces naturels

Les espaces naturels doivent être considérés selon leur maillage et non de manière isolée. La circulation des espèces animales mais aussi végétales (par l'intermédiaire des masses d'air et des insectes pollinisateurs) est un facteur incontournable pour la diversité génétique. Un espace naturel ne se suffit pas à lui-même et les espèces vivantes ont besoin de circuler afin de bénéficier des spécificités de chaque écosystème. Pour cela, les corridors biologiques, qui permettent de faire le lien entre ces divers espaces, doivent être conservés, renforcés voire recréés. L'urbanisation au sens large et notamment les ouvrages de voirie, est la principale cause de la fragmentation des écosystèmes, qui une fois érodés, voient leur équilibre fragilisé.

Les connexions doivent être rétablies pour assurer la pérennité de ces espaces et de leur monde vivant. Un couloir de liaison constitué d'une haie, des berges végétalisées, bordures enherbées, un alignement d'arbres, un passage souterrain... voici autant de solutions faciles à mettre en œuvre pour favoriser la sauvegarde des espèces et leur diversité génétique.

1.3. Nous faisons rentrer la nature en ville et restaurons ses fonctions multiples

Restaurer la nature en ville, c'est recréer une dynamique naturelle permettant le maintien voir le développement de la biodiversité mais c'est aussi recréer des fonctions de services : esthétique, anti-

ruissellement, hydraulique, thermique, sanitaire (eau, air, bruit, déchets), psychologique (effet destressant, ambiance sereine)...

La présence d'une trop grande population de certaines espèces telles que les moustiques ou les pigeons révèle de profonds dysfonctionnements dans les équilibres écologiques. Les prédateurs ayant disparu, la chaîne alimentaire est perturbée et on assiste à la prolifération d'espèces opportunistes. Et ces déséquilibres ne sont pas liés à la nature mais bien à l'Homme, venu perturber les écosystèmes. Mais l'Homme peut renouer avec les espèces végétales identitaires favorables au retour de la vie animale autochtone, sur les espaces publics comme privés. Recréer artificiellement ou naturellement les niches écologiques disparues en ville permet de pallier les besoins en abris, en zones de nourrissage, en espaces de quiétude ou encore de reproduction. Mais cette nature au plus proche de l'Homme permet aussi de remplir de nombreuses fonctions et au premier plan un volet esthétique, véritable facteur d'embellissement et de bien être en ville. Son intérêt est bien plus grand : captage des eaux de ruissellement notamment par l'intermédiaire du réseau racinaire des arbres, maintien de la qualité de l'air en ville grâce aux filtres qu'assurent les feuillages, ombrage et fraîcheur en été, adoucissement de la température en hiver, écran préservant l'intimité, épuration des cours d'eau et régulation des eaux superficielles... Autant de services qu'offre la nature en ville que l'Homme n'aura pas à pallier.

1.4. Nous engageons une politique de gestion conservatoire des espaces naturels et en assurons le respect des consignes d'usages

Gérer durablement un espace naturel, c'est préserver le caractère écologique du site en y permettant une activité humaine raisonnée et compatible avec les enjeux de conservation. La méconnaissance des écosystèmes et de leur fragilité est souvent la cause de leur destruction. Pourtant, un cours d'eau, un pré salé, un plan d'eau, une forêt... à la richesse biologique à priori anodine pour un non initié, peut souvent regorger d'espèces rares voire menacées.

Afin d'envisager leur conservation, il est indispensable d'en inventorier la flore et la faune, les activités exercées et les impacts environnementaux en découlant. C'est au regard de ces éléments que pourra être dressé le degré de vulnérabilité du site, et par conséquent les règles de fréquentation, d'entretien et d'usages adaptées à une gestion conservatoire. Il s'agit donc de remettre en question nos usages et les modes d'entretien traditionnels pour s'orienter vers une gestion durable des espaces, en faveur de la pérennité des écosystèmes et de la conservation de la biodiversité.

1.5. Nous luttons contre les pollutions diffuses des eaux superficielles et des nappes phréatiques²

La vie s'est toujours développée autour de l'eau. De la qualité des eaux superficielles (eaux de surface et de nappes phréatiques) dépend la bonne santé des êtres vivants directement ou indirectement connectés. Les

² Les eaux superficielles englobent les cours d'eau (dont crastes) et les plans d'eau. Les nappes phréatiques, à faible profondeur sont directement en lien avec les eaux superficielles.

enjeux liés à l'eau, notamment sur le Bassin d'Arcachon, sont d'ordre écologiques, sociaux et économiques. L'agriculture, l'imperméabilisation des sols, les dépôts sauvages, les plantations ornementales (avec leur cortège phytosanitaire), les activités industrielles, sont autant de facteurs pouvant être à l'origine de la détérioration de la qualité des eaux. L'impact de cette dégradation entraîne notamment la disparition de nombreuses plantes et algues constitutives des biotopes et souvent premiers maillons des chaînes alimentaires, mais entraîne aussi la rarefaction voire la disparition de certains crustacés et poissons très sensibles aux contaminations.

Une stratégie de protection des eaux superficielles est d'autant plus performante qu'elle est menée de manière concertée. L'identification des activités et des usages à l'origine d'une mauvaise qualité des eaux, permet d'orienter une politique de sensibilisation et de surveillance.

L'enjeu est d'autant plus important que l'exutoire naturel des cours d'eau de la ville, que représente le Bassin d'Arcachon, doit faire l'objet d'une attention particulière notamment dans la perspective de la mise en application en 2015 de la directive européenne réglementant la qualité des eaux de baignade. Sans oublier l'enjeu de l'ostréculture, emblème patrimonial et économique de la ville, pour lequel nous devons être vigilant, et par conséquent, nous inscrire en partenaire actif, aux différents échelons territoriaux, en permettant l'expérimentation sur notre territoire. Donner l'exemple, conseiller, accompagner, inciter ; voici la clé pour obtenir des eaux de surface de qualité.

1.6. Nous favorisons la réduction des consommations d'eau et le recours aux ressources alternatives à l'eau potable

Le bien commun essentiel à la vie, l'Eau, est menacé mondialement d'épuisement. « L'Or bleu » devient une denrée rare et précieuse et pourtant nos comportements vis à vis de son économie ont peu changé. Peu conscients au quotidien à ce tarissement, nous continuons de surexploiter nos nappes profondes de plus en plus vulnérables aux pollutions, moins productives et soumises aux risques d'envahissement par l'eau de mer. Pourtant la solution existe : les économies d'eau et le recours aux alternatives à l'eau potable dont le coût croissant est principalement lié à son traitement et son épuration.

La prise de conscience que l'eau est une denrée limitée sur Terre ou du moins dont le renouvellement est très lent, et que les conflits internationaux liés à l'accessibilité à l'eau se multiplient sont déjà une première étape à son économie. Diffuser les gestes simples, les équipements efficaces et les techniques innovantes est une stratégie incontournable mais l'adaptation de nos usages et de notre mode de vie en faveur d'une consommation minimale d'eau demeure la solution la plus efficace et la moins onéreuse. Aussi, les alternatives à l'eau potable comme la récupération des eaux pluviales ou les forages en nappes superficielles n'arrivent qu'en second lieu, une fois que des mesures d'économies ont été prises.

AXE 2 : NOUS LUTTONS CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVONS L'ATMOSPHERE

2.1. Nous privilégions une dynamique partenariale de lutte contre le réchauffement climatique

Alors que l'effet de serre est un processus naturel indispensable au maintien d'une température viable sur la Terre, les rejets anthropiques de gaz à effet de serre amplifient ce phénomène jusqu'à provoquer un réchauffement climatique global de la planète. Les énergies fossiles que sont le pétrole, le charbon et le gaz « naturel » sont les principaux vecteurs d'émissions de gaz à effet de serre qui n'ont cessé de croître depuis la révolution industrielle. Même si la température du globe subit depuis toujours des fluctuations cycliques, le rythme du réchauffement planétaire actuel est de l'ordre de 50 à 100 fois supérieur au dernier changement d'ère climatique.

« Pensez global, Agir local », telle est la stratégie à adopter pour une action ambitieuse et réussie. Nous nous engageons donc à contribuer à la réflexion menée aux différents échelons territoriaux dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Climat Régional et plus particulièrement à l'échelle du Pays du Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre ciblant les problématiques propres à notre territoire côtier.

2.2. Nous communiquons et nous nous impliquons en faveur des économies d'énergie

Tenter d'enrayer le réchauffement climatique c'est réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, aucun scientifique n'est aujourd'hui capable de « dessiner le mouton » tant attendu³. C'est pourquoi avant même de miser sur l'innovation et les nouvelles technologies, la solution réside dans la réduction de notre consommation énergétique. Cette idée paraît évidente et pourtant elle demande une remise en cause de nos pratiques au quotidien, de nos modes de consommation et de déplacement ; des privilèges que nous avons bien du mal à changer. Faire connaître l'influence de nos modes de vie sur le réchauffement climatique est une première étape dans l'action. Nos choix de consommation, et notamment notre alimentation, sont vecteurs de changements des modes de production, de transport, d'approvisionnement... Il s'agit de témoigner de l'influence de l'action individuelle sur le réchauffement climatique : à la maison, en voiture, au supermarché, en vacances ; nous avons à chaque instant la possibilité d'être acteur de ce changement.

Nous souhaitons favoriser l'accès à l'information avec le soutien des partenaires institutionnels, associatifs et professionnels du secteur de l'énergie. Nous mobiliserons toutes les catégories socio-professionnelles susceptibles de générer des émissions de gaz à effet de serre et tenterons de les informer des mesures à prendre pour les limiter.

3 Jean Marc JANCOVICI, « Le plein s'il vous plait ! La solution au problème de l'énergie », Points, 2006

2.3. Nous développons le recours aux énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables est une priorité européenne dans la lutte contre le changement climatique. Cependant, le recours aux énergies renouvelables ne peut être envisagé que si, et seulement si, des mesures de réduction de consommations d'énergie sont mises en application en amont. « Les énergies renouvelables ne présentent une voie vers la solution que si elles se substituent aux énergies fossiles à consommation constante et non si elles s'y ajoutent en même temps que les énergies fossiles croissent. »⁴ Ainsi, l'objectif n'est pas de permettre d'augmenter les usages par une justification environnementaliste mais bien de réduire la facture énergétique totale.

Le recours aux énergies renouvelables doit aussi être adapté au contexte local. Ainsi, le développement de la filière bois/énergie dans notre région mérite une attention toute particulière. Il en est de même pour le solaire et notamment le photovoltaïque, se contentant de la luminosité pour produire de l'énergie contrairement au chauffe eau solaire, réclamant lui un ensoleillement direct souvent difficile à envisager sur nos zones boisées.

2.4. Nous intégrons l'approche énergétique dans notre politique de la ville et de l'habitat

Pour pouvoir se loger, circuler, travailler, vivre, l'Homme « façonne » son territoire et aménage son espace en créant des infrastructures de transports, des bâtiments, des zones d'activités agricoles et industrielles... alors que le territoire français continue de s'urbaniser de plus de 1% par an (environ 60 000 hectares / an).

Depuis les années 40, l'urbanisme repose sur une logique d'étalement urbain conditionné par un usage de l'automobile de plus en plus facilité et par conséquent un temps de trajet raccourci. Cette « politique » privilégiant l'habitat pavillonnaire offre une qualité de vie certaine mais cette occupation de l'espace, adaptée aux modes de vie et de déplacement qu'elle a elle-même conditionnés, est aujourd'hui remise en cause puisque vecteur de lourdes conséquences directes:

- consommations d'espaces naturels et agricoles,
- utilisation importante d'énergie pour le chauffage des maisons individuelles dispersées,
- coût élevé du raccordement aux réseaux des services publics,
- "pollution visuelle" et manque d'identité visuelle,
- isolement des résidents,
- usage impératif de l'automobile.

Au regard de ces constats et des conséquences indirectes de ce mode d'occupation de l'espace souvent synonyme de stéréotypie du cadre et mode de vie, les politiques urbaines se sont réorientées vers une requalification des bourgs et notamment une redensification des zones urbaines favorables aux économies d'énergie, aux modes de transports alternatifs à la voiture et à la redynamisation des centres villes.

Arrêter de construire à côté en construisant à la place, tel est le credo d'un urbanisme durable qui se fixe pour objectifs d'assurer qualité de vie, la régénération urbaine, la mixité de l'espace, la qualité écologique, les transports propres, et surtout des constructions économes en énergie...

Le secteur de la construction reste préoccupant avec une contribution de l'ordre de 19% des émissions

4 JANCOVICI, Le plein s'il vous plaît, 2007

totales des gaz à effet de serre (GES) en France et une croissance annuelle de plus de 21% (égale à celle des Transports). Alors que les réglementations en vigueur (notamment thermiques) ont bien du mal à répondre aux objectifs escomptés de réduction des GES, il s'agit de trouver des leviers locaux.

Une réflexion commune avec la population, les artisans, les professionnels de la construction, les associations et les administrations doit être menée en intégrant une évaluation de la performance globale des projets urbains. L'objectif est bien de considérer l'impact (énergétique dans ce cas) d'un projet lors de sa construction, son fonctionnement, son entretien et sa destruction mais aussi tous les usages et les activités qu'il conditionne.

2.5. Nous favorisons une mobilité durable

Le secteur des Transports reste aujourd'hui un des premiers contributeurs à l'utilisation d'énergies fossiles dans le monde et par conséquent au dégagement de gaz à effet de serre. Il est le premier facteur de pollution de l'air urbain et est à l'origine de maladies pulmonaires ou encore de la dégradation des façades.

Les nouvelles technologies, ayant permis de considérablement réduire les temps de parcours, favorisent l'accroissement du nombre des trajets et de leur distance. Ce regard devenu temporel sur les déplacements s'accompagne d'une mobilité individuelle motorisée (automobile, moto, scooter...) en pleine croissance, considérée comme plus rapide, plus pratique, plus modulable. En France ce sont plus de 30 millions de voitures qui roulent en 2008 pour un déplacement moyen quotidien par personne de 25 km contre 0,1 km en 1930 alors que le parc de véhicules individuels français augmente plus vite que la population.

Mais ce mode de déplacement est renforcé par des aménagements urbains facilitant l'accessibilité de l'automobile dans une logique de « fluidité rapide »⁵, le plus souvent au détriment des voies piétonnes ou cyclables.

Réduire l'empreinte écologique de nos déplacements, c'est d'abord limiter nos déplacements, en rapprochant les lieux de résidence des lieux de vie. Puis c'est envisager les parcours les plus courts à pied ou à vélo, en commençant dès le plus jeune âge, sur un itinéraire sécurisé et convivial. Sur les trajets de moyenne distance, les transports en commun prennent le relai en desservant les usagers de manière cadencée et au plus près de leur habitation. La notion de multimodalité est à intégrer ici afin de faire le lien entre modes de déplacement doux et transports en commun.

2.6. Nous développons une politique de co-voiturage et créons notamment des parkings relais

Malgré des distances domicile/travail qui augmentent et des déplacements pour les loisirs de plus en plus fréquents, l'automobile en milieu urbain conserve un très mauvais rendement énergétique : **174 g de CO₂ émis/voyageur/km** contre 67 g pour un bus et 0,6 g pour un train de banlieue.

Sur les trajets plus longs et mal desservis pas le train, la voiture reste pourtant la seule alternative. Afin d'optimiser ses déplacements, le co-voiturage doit être envisagé. Encore peu développé dans nos villes, le

5 Jean-Marc JANCOVICI

co-voiturage reste pourtant l'alternative la plus simple et la moins coûteuse à organiser.

Pour garantir la réussite d'une telle politique, tous les acteurs de la ville doivent être mobilisés afin de mieux appréhender les besoins de chacun. La mise en lien des co-voitureurs et l'implantation d'espaces de stationnements relais permet de faciliter la mise en cohérence de ce système de déplacement partagé. La ville souhaite investir tout particulièrement le secteur professionnel, avec la sensibilisation et la mise en lien des employés au bénéfice de l'optimisation de leurs trajets quotidiens. L'intégration systématique d'une incitation au co-voiturage est aussi envisagée dans le cadre de l'organisation des événements culturels et sportifs sur la ville. De plus, elle se fixe pour objectif de contribuer au développement du co-voiturage à l'échelle de la COBAS ou mieux à l'échelle du Pays en se positionnant en tant que site d'expérimentation.

2.7. Nous contribuons au maintien d'une bonne qualité de l'air

L'air demeure un élément fondamental et indispensable pour les êtres vivants. Ainsi, chaque jour, nous inspirons environ 20 m³ d'air. Celui-ci se compose originellement d'un ensemble de gaz et de particules dont la présence et les concentrations sont telles que la vie est possible. Nous introduisons de plus en plus d'éléments chimiques nocifs pour la santé dans l'air que nous respirons, et ceci dans des quantités telles que la biosphère peine à les "digérer". Trois conséquences majeures en découlent :

- l'accentuation de pathologies respiratoires,
- l'appauvrissement des écosystèmes,
- ainsi qu'une modification des systèmes climatiques à différentes échelles (planétaire à locale).

La qualité de l'air doit être considérée dans son ensemble, aussi bien en extérieur qu'à l'intérieur de locaux.

La pollution atmosphérique sévit surtout en milieu urbanisé et dans les zones d'activités, non seulement par suite de la concentration des industries et des foyers domestiques, mais aussi à cause de la circulation des véhicules à moteur et notamment diesel.

Le premier état national de la qualité de l'air intérieur dans les logements de l'ADEME montre que le problème de la qualité de l'air intérieur est préoccupant dans un tiers des logements en France. L'air est souvent pollué par des Composés Organiques Volatiles contenus dans les peintures, colles et vernis mais aussi par certaines substances conditionnées par les systèmes de chauffage ou de ventilation sans oublier les produits d'entretien. Dans ce cadre, le Plan national Santé Environnement préconise la vérification et la réhabilitation si besoin est, des crèches et des maternelles dont l'air est jugé pollué. Concernant la qualité de l'air intérieur, l'information et la sensibilisation de la population reste la meilleure stratégie d'action.

Considérant que la qualité de l'air atmosphérique « de fond » est jugée bonne sur la ville (extrapolation⁶), il s'agit de focaliser nos efforts sur les sites les plus enclins aux pollutions c'est à dire :

- la voie rapide notamment aux abords des ronds points où la circulation est ralentie,
- les centres bourgs, le long de la RD 250,
- les dégagements de particules de bois, colles, epoxy dues aux industries locales.

Améliorer la qualité de l'air extérieur passe par la réduction de l'usage des véhicules à moteur mais aussi par une végétalisation accrue, capable de capter les particules émises par la circulation routière.

6 AIRAQ, juillet 2007, Cartographie de la qualité de l'air sur l'agglomération d'Arcachon

AXE 3 : NOUS AMELIORONS LA QUALITE DE VIE ET ASSURONS DES CONDITIONS DE VIE OPTIMALES AUX CITOYENS

3.1. Nous sommes garants de la santé et de la salubrité publique

Les politiques de santé publique se sont longtemps limitées à des mesures liées aux modes de vie de l'individu ou de groupes ciblés et à des campagnes de prévention (tabac, alcool, drogue, nutrition...). Depuis plusieurs années, les champs d'intervention se sont diversifiés en abordant la santé publique dans un contexte socio-économique plus large. Localement, le contexte environnemental est déterminant dans l'assurance d'une politique de santé publique réussie. Le champ d'intervention du Maire en terme de santé publique est, par conséquent, très large et les principales missions sont assurées par la Police municipale.

L'exposition des riverains aux nuisances (ondes électromagnétiques, pollutions diffuses de l'air, produits chimiques) fait partie intégrante de la problématique de santé publique, c'est pourquoi il convient de d'investir ces nouveaux champs à l'échelle municipale. Aussi, il s'agit de mettre à disposition de la population un cadre de vie, des infrastructures, des services et une information intégrant ces problématiques.

La politique de la ville doit promouvoir la salubrité publique à travers la propreté des espaces publics et la municipalité doit assurer une information lisible des comportements et usages quotidiens (habitants, entreprises...) dans la perspective d'application du principe de précaution⁷.

3.2. Nous luttons contre les pollutions sonores

Le bruit accompagne chaque jour nos activités (trafic routier, machines industrielles, de service, bricolage, téléphone discothèque). La circulation routière est le premier motif de gêne acoustique suivi par le bruit des installations (chantiers, entreprises, conditionnements d'air, machineries). Viennent ensuite les bruits de voisinage (domestiques, écoles, parkings, alarmes) et de trains. Ces gênes peuvent être permanentes, diurnes ou nocturnes. Elles peuvent générer de sérieux problèmes de santé comme des troubles du sommeil, la surdité, le stress, l'hypertension. Le bruit est donc un véritable enjeu de santé publique que doit prendre en compte la collectivité.

La ville souhaite donc renforcer son action de lutte contre les nuisances sonores en intégrant cette problématique dans la réalisation des équipements et infrastructures dès leur conception. Elle s'engage aussi d'une part à informer sur les méfaits des nuisances sonores et d'autre part à sensibiliser sur les gestes à accomplir pour les réduire.

⁷ Principe 15 « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veilleront, par application du principe de précaution, et dans leurs domaines d'attribution, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage », charte de l'environnement, 2005

3.3. Nous engageons une politique de gestion des risques naturels

Les conséquences du réchauffement climatique restent à ce jour incertaines. Toutefois, tous les scientifiques s'accordent sur l'idée que les épisodes climatiques catastrophiques tendent à se multiplier et à s'intensifier et que la fonte des glaces engendre incontestablement une hausse du niveau de la mer. Les modélisations destinées à anticiper sur ces changements globaux divergent quand à leurs traductions en dérèglements locaux. Pourtant, il est impératif de se prémunir et d'anticiper les risques naturels sur la ville. Déjà soumise au risque feux de forêt avec enjeu humain, la ville doit aussi tenir compte du risque d'inondation (renforcé par l'imperméabilisation des sols) et du risque d'érosion du trait de côte le long du littoral.

Aussi, la ville souhaite approfondir ses connaissances et par conséquent accroître sa vigilance en terme de risques naturels.

Pour cela, elle s'engage à contribuer aux réflexions menées sur les risques d'inondation sur le Ruisseau du Bourg et sur le Canal des Landes (dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Born et Buch) et à renforcer l'information autour de l'utilité hydraulique du réseau de crastes. Elle souhaite restée alerte quant à l'évolution de son trait de côte grâce à la surveillance de ses digues et s'engage à sensibiliser et informer les Gujanais sur les risques liés à la montée des eaux et sur les comportements à adopter en cas d'épisode de tempête, dans la continuité du travail engagé par la Région Aquitaine.

3.4. Nous sécurisons les cheminements pour l'accès aux services de proximité pour tous les publics

Rendre les services accessibles à tous est un enjeu fondamental dans la recherche de l'équité sociale. Tous les publics sont concernés par le manque d'accessibilité aux espaces, les plus fragiles restant les enfants, personnes âgées ou handicapées. L'isolement et l'usage récurrent de l'automobile sont souvent les résultats d'un manque de réflexion autour des cheminements piétonniers et cyclables. Alors que l'automobile occupe largement l'espace urbain, les itinéraires « doux » sont réduits à quelques tronçons. L'optimisation de la sécurité routière est aussi un enjeu majeur qui dépend à la fois des aménagements et des comportements des usagers de la route. Notre travail doit s'orienter vers l'identification et la résorption des sites accidentogènes en abordant les déplacements sous un angle de « cheminements » dans un objectif de continuité. De plus, les parcours piétons et cyclables peuvent être envisagés dans une perspective de découverte de différentes séquences paysagères. Créer des aménagements doux sécurisés, connectés, directs, adaptés aux publics handicapés et paysagèrement étudiés contribuera donc à une meilleure accessibilité aux différents pôles de la ville.

3.5. Nous adaptons les ambiances paysagères à la vocation des espaces

La gestion d'un espace doit dépendre de la vocation qu'on lui attribue. Sans cette définition préalable, la perception générale de la destination du site peut sembler confuse. Valoriser le rôle (écologique, social, festif, économique, sportif, pédagogique) d'un site, c'est combiner la valeur même de l'espace aux besoins de la

population. Les rôles de cet espace peuvent biensûr être multiples mais la formalisation de la vocation principale, permet d'émettre des règles de gestion conditionnant l'harmonie des aménagements, usages, mesures d'entretien... Le choix de la vocation de chaque espace ne se fait pas sans mal notamment sur les sites n'ayant jamais fait l'objet de règles particulières. Pourtant c'est dans une perspective de conservation (naturelle, urbaine, architecturale, paysagère) et de cohabitation des intérêts des usagers, que des limites doivent être fixées.

Les espaces qui feront l'objet d'une réflexion sur la ville seront dans un premier temps les sites écologiquement menacés, ceux soumis à une forte fréquentation et les espaces n'ayant jamais fait l'objet d'aménagement paysager particulier.

3.6. Nous proposons des services à la population tenant compte de l'aménagement des temps de vie

Aujourd'hui plus que jamais, l'organisation des temps de vie constitue un enjeu majeur dans la qualité de vie de chacun. Alors que les horaires de travail s'étendent le soir et le week-end, les déplacements sont de plus en plus motivés par des activités de loisirs, le travail des femmes se généralise, l'espérance de vie s'allonge... Un mode de vie à deux vitesses s'installe, accru par les 35 heures, le temps partiel ou le chômage, qui changent de nature le mercredi et le vendredi et gommant la notion d'heures creuses.

La collectivité se doit d'adapter la notion de temps disponible à la disponibilité du temps : en effet, il ne sert à rien d'avoir du temps libre si, pour des raisons d'inadéquation temporelle, on ne peut l'utiliser ou on le perd en des temps d'attente. La réflexion repose donc sur l'articulation des horaires des entreprises, des services administratifs, des transports et communications, des services de santé et éducatifs, des services de loisirs afin de répondre aux besoins des publics spécifiques que sont les retraités, les enfants, les femmes actives... En résumé, un réaménagement des temps sociaux de la vie⁸ (vie professionnelle, vie familiale, loisirs et vie associative) s'impose afin d'harmoniser les horaires des services avec la vie des citoyens tout en contribuant au confort des Gujanais et notamment des enfants.

3.7. Nous renforçons les lieux d'animation dans les quartiers pour recréer des centralités dans la ville

Les villes victimes de la péri-urbanisation souffrent d'un manque de dynamisme au coeur même de leurs centres puisque la population se concentrent dans les zones résidentielles. Les logiques de déplacements individuels conditionnés par des aménagements urbains favorisant l'automobile tendent à vider les centres bourgs de leurs piétons et les lieux d'animation se délocalisent en périphérie de la ville, pour des raisons d'espace et d'accessibilité. Ce phénomène répondant à une logique de consommation et non de citoyenneté nuit à la dynamique des centres urbains tout en empiétant sur les espaces à vocation naturelle ou patrimoniale. Les zones urbaines en sont fragilisées et ce manque d'attractivité induit la mise en péril du commerce de proximité ainsi qu'une perte du lien social au sein de ces quartiers. Des actions sont déjà

⁸ Rapport parlementaire " les temps de la ville ", juin 2001

menées par la ville et l'association des artisans et commerçants grâce aux opérations de redynamisation urbaine engagées dans le cadre du FISAC et aux animations organisées (journées de Noël, forum du commerce...). La ville se fixe pour objectif de redynamiser les centres urbains en amenant l'animation au plus proche des Gujanais, sur leurs lieux de vie. Pour cela, l'aménagement de l'espace urbain doit s'adapter au potentiel de chaque quartier tout en répondant à une politique d'animation culturelle et commerciale commune pour faire vivre la ville pour tous et en toute saison afin de conjuguer centralités dans la ville et centralité de la ville.

3.8. Nous favorisons l'appropriation du patrimoine culturel local

Favoriser l'appropriation du patrimoine culturel local s'est construire la mémoire collective à travers la transmission de références identitaires. Mais l'appropriation c'est aussi savoir interpréter, habiter, réinventer et réactualiser les lieux et les usages car au delà des biens matériels, le patrimoine s'ancre dans les récits mouvants, par lesquels, au fil des générations, une population se distingue de toute autre. La transmission des savoirs doit ainsi passer par la réactualisation des moyens d'échange et de partage pour intéresser le plus grand nombre. L'hétérogénéité sociale de la ville est marquée par la présence d'une population autochtone en recherche de conservation et de valorisation de leur patrimoine combinée à l'arrivée de populations culturellement différentes et peu renseignées sur l'identité de la ville. Il s'agit donc bien de recréer un sentiment commun d'appartenance à travers la valorisation du patrimoine matériel (bâti) mais aussi en faisant prendre conscience à chaque citoyen qu'il est lui même acteur de sa pérennité, à travers la mise en valeur de son habitat, son implication associative culturelle, la transmission de ses savoirs, la réactualisation des savoirs faire...

3.9. Nous organisons l'éducation au développement durable

Le « Grenelle Environnement » a souligné la nécessité de renforcer la dimension éducative d'une politique globale de développement durable. Le « Plan national d'action d'éducation, de formation et d'information pour un développement durable » conduit par le Comité français de la Décennie de l'éducation pour un développement durable ne se limite pas à transférer des connaissances et à dicter des comportements. Il s'agit plutôt d'une éducation qui vise le développement d'individus et de sociétés responsables et solidaires pour répondre à la crise socio-environnementale contemporaine⁹. Elle s'inscrit ainsi dans trois perspectives tenant compte de l'histoire et des spécificités culturelles des sociétés :

- Une perspective écologique qui vise à réduire l'impact de nos modes de vie sur la nature,
- Une perspective économique qui vise à gérer de manière responsable et solidaire les ressources,
- Une perspective sociale qui vise à reconstruire les liens solidaires entre les individus et entre les sociétés.

Sur un plan strictement « éducatif », l'éducation au développement durable ne constitue pas une discipline à

⁹ Cécile Fortin-Debard

elle seule mais demande une intégration dans les processus éducatifs déjà existants et notamment par l'intermédiaire du Contrat Educatif Local. Elle réclame une approche interdisciplinaire collaborative en lien avec les spécificités et les acteurs locaux, à l'image des initiatives d'Agendas 21 scolaires de plus en plus répandues.

Mais elle ne se limite pas au champ scolaire, elle s'adresse à tous. Elle doit notamment concerner tous les secteurs susceptibles d'influencer sur les composantes essentielles d'un développement durable : le sport, les loisirs, l'animation, la formation, les activités professionnelles, l'enseignement supérieur, la communication, la publicité... Il s'agit donc pour la ville d'introduire une sensibilisation permanente et variée, à destination de tous les publics, en s'appuyant sur le réseau éducatif, associatif et professionnel local. Dans certains cas une simple mise en lien des acteurs suffira, dans d'autres cas, la ville devra impulser des dynamiques et créer des outils innovants, pour de favoriser une appropriation équitable et correctement renseignée.

3.10. Nous organisons la discussion, l'échange et la participation autour des projets menés par la ville

La démocratie locale invite les citoyens à s'investir dans les projets d'intérêt général. Elle a pour objectif de faire connaître les aspirations des citoyens aux décideurs et de rendre les usagers plus acteurs afin qu'ils s'approprient les projets à toutes les étapes de leur cycle de vie (conception, prise de décision, mise en ?uvre). Divers degrés de participation citoyenne peuvent être envisagés en fonction du thème à traiter, des résultats escomptés, de l'existence de décisions déjà prises, du nombre de personnes à consulter... La Déclaration de Rio¹⁰ fait état de 5 niveaux d'implication des citoyens : pas d'information, l'information, la consultation, la concertation, la co-construction (ou participation). Il n'y a pas de degré idéal, toutefois, la ville s'engage, tant que peut se faire, à tendre vers un travail participatif qu'elle a déjà su mener dans le cadre de l'animation des commissions extra-municipales.

La consultation doit avoir lieu tout au long de l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de la Charte grâce à des outils variés et adaptés aux publics ciblés. La participation citoyenne sur la ville peut être envisagée à trois échelles en fonction des objectifs fixés :

- à l'échelle individuelle,
- à l'échelle du quartier,
- à l'échelle de la ville.

Aussi des outils d'information, de collecte de données, de participation et de rassemblements doivent être imaginés en fonction de l'échelle territoriale à investir et de l'avancement du projet.

L'objectif reste bien de pérenniser ces dynamiques dans toutes les politiques de la ville.

¹⁰ Principe 10 de la Déclaration de Rio de Janeiro, Sommet de la Terre, 1992

AXE 4 : NOUS DEVELOPPONS LES SOLIDARITES ET ASSURONS LA COHESION SOCIALE

4.1. Nous anticipons les évolutions démographiques

La croissance annuelle de la population sur Gujan-Mestras est de 1,77% (contre 1,34% pour la COBAS et 1,1% pour la Gironde¹¹) et elle semble se stabiliser voire baisser contrairement à certaines communes du Nord Bassin pouvant atteindre presque 6%. Toutefois le taux d'accroissement de la population reste négatif confirmant une population vieillissante. La tranche d'âge 40-59 ans est la plus représentée alors que les 0-19 ans et les 20-39 ans sont moins nombreux que les 60 ans et plus.

La situation démographique sur la ville est représentative du contexte national mais la pyramide des âges reste déformée. Il s'agit de réadapter la ville aux changements en cours et la conduire vers un renouvellement tout en contenant la pression urbaine. Afin de répondre aux enjeux actuels, la ville doit répondre en partie au déficit de structures d'accueil (maisons de retraites pour les personnes à revenus modestes notamment) et poursuivre les solutions alternatives déjà mises en oeuvre comme leur maintien à domicile. Sur le plus long terme, le rééquilibrage de la pyramide des âges passera par une politique foncière en faveur des jeunes et la densification du tissu économique local directement en lien avec les structures de formation de la ville. Il s'agit de garder « nos jeunes » et notamment les jeunes diplômés, quittant le Bassin en ne trouvant pas d'emploi qualifié dans le secteur.

4.2. Nous renforçons le sentiment d'un « Vivre Ensemble »

La population mondiale s'élève à 6,7 milliards d'êtres humains. Jamais, elle n'a augmenté si rapidement et les projections annoncent 9 milliards d'Hommes sur Terre d'ici 2050. La question centrale du développement durable est par conséquent ici : Comment Vivre ensemble, dans le respect des différences, de l'équité sociale et dans une perspective de conservation de notre patrimoine naturel. Aujourd'hui, nos actes ont tous une influence à l'échelle mondiale. Les dérèglements climatiques, affectant en grande partie les pays du Sud, sont par exemple les conséquences de notre mode de vie occidental très consommateur en énergie.

Prendre conscience de l'influence que les populations de la planète entretiennent entre elles, c'est déjà considérer que les conditions de notre perennité sont partagées.

Sur Terre, la qualité de vie des uns est liées à celle de tous les autres et cette idée est valable à toutes les échelles spatiales et notamment à l'échelle locale. L'établissement d'un lien social entre les individus et les générations doit être favorisé à travers une politique large et transversale. Vivre ensemble, c'est respecter les autres, échanger, partager, être solidaire, au plus proche de chez soi comme avec l'autre bout du monde... Le Maire, à travers sa compétence de Police, contribue au quotidien à une vie de la cité de qualité en assurant tout d'abord le respect des règles de vie. La commune, à travers ses politiques d'animation ou encore de soutien au x associations, tisse le lien entre les Gujanais. Mais la commune a bien d'autres compétences qu'elle peut exploiter et notamment celle de l'urbanisme permettant l'aménagement des espaces publics urbains en faveur de zones piétonnes de détente et de rencontre. Le partage de l'espace dédié à des activités

¹¹ Données INSEE, enquêtes de recensement 1999 - 2005

communes est aussi à envisager en soutien

4. 3. Nous luttons contre la précarité et l'exclusion sociale

Grâce à sa situation géographique et climatique favorable, Gujan-Mestras reste une ville privilégiée. Pourtant l'implantation d'une population favorisée ne doit pas faire oublier qu'une petite part de la population reste sujette à l'exclusion sociale qu'elle soit liée à un handicap, à une situation sans emploi due à la non concordance de l'offre d'emploi et la demande, à un isolement affectif...

L'application de la loi Ville handicap demande d'adapter les infrastructures de la ville aux personnes handicapées. Dans la perspective de son application, la ville préfère intégrer dès aujourd'hui ses critères au profit de l'accessibilité aux services pour tous. Tout aussi fragilisées, les personnes âgées isolées restent des populations précaires et nécessitent des besoins spécifiques en terme de soins, d'aide à domicile, de mobilité. C'est en renforçant les actions déjà initiées par la municipalité telles que le transport de personnes, les activités de bénévolats pour les personnes seules, les repas à domicile... que la ville contribuera à recréer des conditions de vie dignes.

Puis sur une vision de long terme, la réintégration des populations sans emploi souvent marginalisées fera l'objet d'un soutien approfondi en partenariat avec la COBAS, afin de recréer des conditions favorables à l'insertion, la formation et à la recherche d'emploi. Pour cela, des projets d'insertion pourront être conduits en accord avec les intérêts de la ville et des publics précarisés, y compris handicapés.

4.4. Nous tenons compte de la demande en logements accessibles à tous

Alors que 86% des Français déclarent rencontrer des difficultés pour se loger, les six dernières années sont marquées par une hausse des prix des loyers. La population vieillie, les familles monoparentales se multiplient et le nombre de résidences secondaires reste élevé, c'est pourquoi le prix des logements anciens a flambé. Depuis 1999, la commune a subi une augmentation de 23 % de son parc immobilier alors que le taux de résidences secondaires s'est stabilisé à 25%. La hausse du prix du foncier et les contraintes liées au Plan Local d'Urbanisme ont réduit le nombre de constructions de maisons individuelles avec un rééquilibrage commençant à s'opérer entre l'habitat individuel et collectif. Cette redensification des centres bourgs permet la mise à disposition de nouveaux logements en faveur des populations jeunes et seules. Pourtant, l'accès au logement reste problématique notamment pour les jeunes, les familles et les personnes âgées. Des programmes résidentiels collectifs devraient en majorité répondre à la demande en logements locatifs même si les loyers restent élevés en comparaison à la moyenne départementale. Il s'agit maintenant de répondre à la demande des salariés des entreprises et des collectivités du Bassin, des jeunes travailleurs et étudiants ainsi que des personnes âgées à faibles revenus. Elle doit agir pour la création de logements sociaux variés, mixtes, proches des services et des transports en commun, intégrant la haute performance environnementale, pour limiter les charges locatives.

4.5. Nous favorisons la solidarité et le partenariat entre les territoires

Priorité nationale affirmée récemment, la solidarité entre territoires s'impose au bénéfice du développement durable. Cette solidarité peut prendre de nombreuses formes qu'elle soit avec les territoires voisins ou à l'autre bout du monde. La perspective est bien de permettre un échange d'idées, d'expériences, de cultures, de techniques, de services afin de valoriser les richesses à travers des dynamiques collectives. La commune souhaite s'ouvrir au monde extérieur en développant une coopération décentralisée. Cette démarche dépasse le simple cadre institutionnel en s'inscrivant dans un véritable partenariat populaire pour une réflexion commune autour du devenir de nos territoires. La solidarité c'est aussi la mise en réseau de nos savoirs et de nos retours d'expériences, c'est pourquoi la ville souhaite s'engager dans une démarche reconnue à l'échelle nationale et par conséquent contribuer aux travaux ministériels mais aussi régionaux par le biais d'un ancrage départemental fort. Considérant que le territoire de l'intercommunalité et du Pays reste l'échelle spatiale privilégiée dans le cadre d'une réflexion cohérente autour de la mise en oeuvre de projets, la ville assure participer activement à l'Agenda 21 du Pays.

AXE 5 : NOUS FAVORISONS LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

5.1. Nous favorisons et aidons les entreprises à adopter une démarche éco-responsable

L'éco-responsabilité repose sur le principe que chaque individu, à son échelle, a un impact sur le monde, à travers ses comportements quotidiens, à la maison, au travail, sur la route... Etre éco-responsable, c'est déjà prendre conscience que chacun de nos actes peut être réfléchi et orienté en faveur de la réduction de notre empreinte écologique¹². L'entreprise (comme une collectivité) consomme de l'énergie, produit des déchets, transporte des biens ou des personnes... et ces impacts sur l'environnement dépendent de la nature de ses activités, du nombre de salariés qu'elle emploie, de ses modes de gestion et de fonctionnement... Acteur prépondérant de la vie locale, l'entreprise est un levier de développement durable alors que le consommateur est de plus en plus sensible aux engagements environnementaux. La ville s'engage à sensibiliser les entreprises Gujanaises, tous secteurs d'activités confondus, en lançant une grande campagne de mobilisation. Une première enquête a permis de mettre en évidence les principales préoccupations des acteurs économiques face au développement durable et c'est sur cette base que la ville engagera, en partenariat avec l'association des commerçants et artisans de la ville, des actions de communication, de reconnaissance, de soutien et de valorisation des entreprises engagées. Elle incitera les plus grandes entreprises à adopter des démarches plus approfondies, pour une reconnaissance nationale voire internationale.

5.2. Nous favorisons l'émergence d'une filière agricole biologique

Tous les experts s'accordent sur le fait que la Terre est capable d'assurer la survie de chacun de ses habitants (jusqu'à 12 milliards de personnes). Paradoxalement, plus de 850 millions de personnes souffrent de la faim avec la quasi-totalité des « sous-alimentés » étant des producteurs de nourriture alors que près d'un milliard d'entre nous sont victimes de suralimentation. L'alimentation traditionnelle s'est peu à peu transformée en denrées importées et uniformisées. Les prix des produits agricoles a été divisé par deux en 40 ans grâce à l'industrialisation de l'agriculture dans les pays occidentaux. Pourtant, cette baisse du coût de production est le fruit de cultures intensives et monospécifiques à l'origine de l'épuisement des sols. Largement amendés en engrais chimiques et phytosanitaires ces modes de cultures polluent les sous-sols et réclament une immense quantité d'eau douce.

Localement, la production agricole et spécialement biologique est à ce jour quasi inexistante, les principales productions restent intensives et très spécialisées (maïs, carottes, asperges). Deux exploitations agricoles productives sont en place sur la commune dont l'une favorise la vente directe. Alors que la demande en terme de consommation de produits issus de l'agriculture biologique est en pleine croissance en France (et plus spécifiquement sur le Bassin d'Arcachon), l'offre ne satisfait absolument pas les consommateurs désireux d'une alimentation saine et proche de la nature.

¹² L'empreinte écologique vis à traduire de manière suffisamment compréhensible l'impact de l'activité humaine sur la Planète. Elle se mesure généralement en hectares / individu (ou ville ou pays) nécessaires pour assurer ses besoins.

La ville souhaite apporter une réponse locale en permettant la production de denrées de qualité, voir oubliées de nos assiettes, selon des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et du travail de la terre. Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme LEADER dont le Pays du Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre a été lauréat en juillet 2008, la commune s'engage à soutenir l'installation de petits producteurs biologiques locaux au moyen d'outils urbanistiques favorables à la conservation d'espaces agricoles, à la mise en lien des partenaires techniques et financiers et à l'investissement dans des locaux et matériels communs.

5.3. Nous renforçons le rapprochement producteurs / consommateurs et favorisons les circuits courts de distribution

A l'heure de la globalisation, le chemin que parcourt un produit, de la semence à l'assiette du consommateur, va en s'allongeant. La facture énergétique s'accroît alors que les filières locales de production pourraient répondre en partie aux besoins de la population. Aussi, alors que les intermédiaires tendent à se multiplier, parallèlement le développement de filières courtes se répand peu à peu en France et permet le maintien d'activités dont l'avenir est menacé (agriculture, artisanat notamment). Concernant les produits ou denrées importés car ne pouvant être produits sur place, des commerces alternatifs permettent de prendre en considération la qualité de vie des petits producteurs en s'assurant de la juste rémunération de leur travail. En rapprochant producteurs et consommateurs (géographiquement mais aussi virtuellement à travers la découverte de la vie de chacun), de nouvelles filières participent à la création de lien social, à la transformation et à la valorisation des métiers. Elles contribuent à des formes de consommation citoyenne en soutenant des productions, industrielles ou alimentaires, respectueuses des personnes et de l'environnement (mode de production à faibles intrants, réduction des kilomètres alimentaires, prise en compte du bien être animal). La ville souhaite valoriser ses ressources locales, qu'elles soient naturelles, agricoles, humaines... Aussi, elle s'engage à sensibiliser les consommateurs afin qu'ils s'interrogent sur la provenance des produits qu'ils achètent. Développer le rapprochement producteurs / consommateurs, c'est établir un lien privilégié de confiance entre les deux parties afin qu'elles s'adaptent mutuellement. Pour cela, la commune souhaite organiser des structures de vente propices à l'échange tout en valorisant les produits artisanaux et de terroir. Elle s'engage à promouvoir le commerce équitable et éthique pour les produits importés en assurant l'information et la sensibilisation des Gujanais, au bénéfice du respect de l'Homme et de son travail.

5.4. Nous impliquons les entreprises dans la dynamique de la vie locale

L'entreprise rayonne considérablement sur l'environnement direct du territoire qui l'accueille : impact paysager, environnemental, sonore, circulation... mais c'est pourtant particulièrement dans un cadre social qu'elles sont le plus souvent appréhendées avec la recherche de création d'emplois locaux. Les réglementations environnementales et sociales ont permis de faire avancer cette prise de conscience mais le tissu économique reste trop souvent en marge de la vie citoyenne alors que le sommet mondial de Johannesburg en 2002, a publié une déclaration commune selon laquelle "les entreprises du secteur privé se devaient de fonctionner dans un cadre réglementaire et stable, et devaient contribuer à l'émergence de

communautés et de sociétés équitables et durables."

« La responsabilité sociétale » décrite comme la mise en oeuvre des principes du développement durable dans les entreprises permet de mettre en avant les externalités apportées par l'entreprise, c'est à dire ses impacts positifs et négatifs sur la société et plus spécifiquement sur le territoire sur lequel elle est implantée. Interresser le commerçant de proximité ou la grande surface de la ville à la vie locale ne consiste pas en la même méthodologie pourtant l'objectif est similaire : il est de promouvoir une approche collaborative au profit d'un dynamisme économique en accord avec les attentes et les demandes de la société.

Dans cette lignée, la commune souhaite mettre plus en lien les entreprises et le monde de l'éducation en créant de bonnes conditions de dialogue avec les enseignants et l'accueil des étudiants. Elle s'engage à développer les relations entreprises / demandeurs d'emploi de la ville en faveur d'une politique de formation adaptée aux besoins locaux. La ville souhaite développer la participation des entreprises à l'animation de la ville à travers les politiques de sponsoring et de mécénat dans une perspective de consommation et de pratiques responsables.

5.5. Nous développons les services aux entreprises au bénéfice d'un développement durable

Le choix du site d'implantation d'une entreprise dépend en grande partie des services dont elle peut disposer. Ces services peuvent être d'ordre financier, technique, clientéliste, administratif, environnemental et s'adressent aussi bien à l'activité de l'entreprise qu'aux employés eux-mêmes. La collectivité se doit de mettre à disposition ou de promouvoir ces services en accord avec les perspectives de développement durable qu'elle donne à son territoire, afin de faciliter l'accueil de nouvelles entreprises et la pérennité de celles déjà en activité. La mise en oeuvre concrète du développement durable dans le monde économique passe par le bouclage des flux de matière et d'énergie (déchets avec utilisation de matériaux en cascade par exemple, valorisation des sous-produits, gestion des eaux en circuit fermé...), la dématérialisation et les économies de flux. Ces fondements doivent se faire tout en développant une vision de la compétitivité des entreprises et des territoires basée sur la coopération des acteurs économiques, c'est-à-dire leur mise en réseau. Cette vision partenariale s'intitule « l'Écologie industrielle » et vient compléter les démarches des réseaux d'entreprises en proposant de les faire évoluer vers une forme de « symbiose industrielle ».

La ville souhaite promouvoir la mutualisation des besoins et le partage d'expériences entre acteurs économiques afin d'envisager l'organisation de services dans une perspective de performance économique, sociale et écologique. La réhabilitation ou création de zones d'activités économiques doit intégrer cette démarche collaborative et doit notamment prévoir des locaux communs nécessaires à l'échange. Elle s'engage à animer cette dynamique innovante avec le soutien des partenaires institutionnels en s'inspirant des quelques expériences déjà menées en France et en Europe.

5.6. Nous organisons un tourisme durable

Le tourisme est un phénomène de portée mondiale qui est un important élément de développement social, économique et politique pour de nombreux pays. Le tourisme, peut contribuer de manière positive au développement socio-économique et culturel, mais aussi à la détérioration de l'environnement et à la perte de l'identité locale. Eil doit par conséquent être abordé dans une perspective globale. Ainsi les ressources sur lesquelles se base le tourisme sont fragiles et la demande pour une meilleure qualité de l'environnement est croissante.

Aussi, le premier article de la Charte du Tourisme Durable rédigée lors de la Conférence mondiale du Tourisme durable, à Lanzarote en Espagne, les 27 et 28 avril 1995, stipule que « le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité ; il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales. »

Le Pays du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre présente une forte identité aux multiples facettes complémentaires avec un positionnement de type « station » comme Arcachon et plus rural représenté par les communes du Val de l'Eyre¹³ ou du Nord Bassin. Gujan-Mestras présente plusieurs de ces facettes avec des parcs d'attraction dynamiques et un éco-tourisme en plein développement. Alors que la ville souhaite ancrer sa politique de développement touristique dans une perspective de respect de l'environnement et des activités professionnelles patrimoniales, elle s'engage à développer de nouvelles activités autour de la sensibilisation au patrimoine naturel et culturel local pour tous les publics notamment handicapés. Pour cela elle axe ses actions sur les sites emblématiques de la ville que sont les ports professionnels, le sentier du littoral, les espaces boisés et le patrimoine architectural en privilégiant une approche participative aussi bien des professionnels que de tous les Gujanais.

13 Schéma de Cohérence du Développement Touristique du Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre

AXE 6 : NOUS DEVENONS EXEMPLAIRE DANS NOTRE ORGANISATION ET NOTRE FONCTIONNEMENT

- 6.1 Nous organisons un pilotage de projet partagé,
- 6.2. Nous créons une culture interne du Développement Durable,
- 6.3. Nous adoptons une gestion économe des moyens et des ressources,
- 6.4. Nous favorisons une démarche environnementale dans le fonctionnement quotidien des services,
- 6.5. Nous menons une politique de commandes publiques respectueuses de l'environnement, de l'efficacité économique et de l'équité sociale,
- 6.6. Nous privilégions le bien-être des agents au travail, dans des conditions de sécurité optimales,
- 6.7. Nous favorisons l'évolution professionnelle à travers la formation continue,
- 6.8. Nous facilitons la communication, la participation et la responsabilisation des agents au profit de projets concertés et réfléchis par tous.